

Statistique de l'aide sociale

Rapport annuel 2010 sur la statistique suisse de l'aide sociale

La série «Statistique de la Suisse» publiée par l'Office fédéral de la statistique (OFS) couvre les domaines suivants:

- **0** Bases statistiques et produits généraux
- **1** Population
- 2 Espace et environnement
- 3 Vie active et rémunération du travail
- 4 Economie nationale
- **5** Prix
- 6 Industrie et services
- 7 Agriculture et sylviculture
- 8 Energie
- **9** Construction et logement
- 10 Tourisme
- **11** Mobilité et transports
- **12** Monnaie, banques, assurances
- **13** Protection sociale
- 14 Santé
- **15** Education et science
- 16 Culture, médias, société de l'information, sport
- **17** Politique
- **18** Administration et finances publiques
- 19 Criminalité et droit pénal
- 20 Situation économique et sociale de la population
- 21 Développement durable et disparités régionales et internationales

Statistique de l'aide sociale

Rapport annuel 2010 sur la statistique suisse de l'aide sociale

Editeur Office fédéral de la statistique (OFS)

Office fédéral de la statistique (OFS) Neuchâtel, 2011

Editeur: Office fédéral de la statistique (OFS)

Complément d'information: Norbert Riesen, OFS, Section de l'aide sociale, tél. 032 713 65 78

e-mail: norbert.riesen@bfs.admin.ch

Diffusion: Office fédéral de la statistique, CH-2010 Neuchâtel

tél. 032 713 60 60 / fax 032 713 60 61 / e-mail: order@bfs.admin.ch

Numéro de commande: 1106-1000

Prix: gratuit

Domaine: 13 Protection sociale

Langue du texte original: Allemand

Traduction: Services linguistiques de l'OFS

Page de couverture: OFS; concept: Netthoevel & Gaberthüel, Bienne; Foto: © bacalao – Fotolia.com

Graphisme/Layout: OFS

Copyright: OFS, Neuchâtel 2011

La reproduction est autorisée, sauf à des fins commerciales,

si la source est mentionnée

ISBN: 978-3-303-13119-0

Table des matières

1.	En bref	5
2.	Organisation de la statistique de l'aide sociale au plan fédéral	6
3.	Contacts avec les cantons, les services sociaux régionaux et les villes	7
4.	Collaboration avec d'autres offices fédéraux et protection des données	8
5.	Le relevé des données dans les cantons	9
a.	Prestations sociales sous condition de ressources au sens strict	9
b.	Prestations sociales sous condition de ressources au sens large	11
c.	Données de la statistique des réfugiés (Flüstat)	11
d.	Aperçu de la situation dans les cantons (décembre 2010)	12
6.	Préparation et analyse des données	14
a.	Traitement des données	14
b.	Résultats de la statistique suisse de l'aide sociale	15
c.	Collaborations	16

7.	Outils informatiques	16		
a.	SOSTAT 2.7 et PlausEx 2.7	16		
b.	Autres logiciels de gestion de l'aide sociale			
c.	Datawarehouse ISOS	18		
8.	Communication	19		
9.	Autres activités en lien avec la statistique de l'aide sociale	20		
a.	Inventaire des prestations sociales sous condition de ressources	20		
b.	Statistique financière de l'aide sociale	21		
c.	E-Asyl	21		
d.	Indicateurs de l'Initiative des Villes	22		
e.	Réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons	22		
10.	Perspectives 2011	23		

Rapport annuel 2010 sur la statistique suisse de l'aide sociale

1. En bref

La statistique suisse de l'aide sociale fournit chaque année des informations sur le nombre et la répartition des bénéficiaires de l'aide sociale. Elle recense les dossiers des bénéficiaires de prestations financières de l'aide sociale et des membres de leur famille directement concernés par les prestations (conjoint, enfants, autres personnes à charge).

La statistique de l'aide sociale se fonde sur une définition de l'aide sociale au sens large. Elle englobe toutes les prestations octroyées par les cantons sous condition de ressources. A savoir:

- l'aide financière directe au sens strict (allouée en vertu des lois cantonales sur l'aide sociale)
- d'autres prestations financières sous condition de ressources allouées par les cantons (prestations prévues en amont). Exemples: avances sur pensions alimentaires, allocations familiales/de maternité, aides aux chômeurs, aides au logement.

Les analyses standard annuelles fournissent notamment les informations suivantes:

- nombre de personnes bénéficiant de prestations d'aide sociale
- nombre de personnes et de dossiers par canton
- nombre de personnes et de dossiers par catégories de communes
- âge des bénéficiaires
- état civil et nationalité des bénéficiaires
- formation et situation professionnelle des bénéficiaires
- nombre de dossiers d'aide sociale et nombre de ménages soutenus
- structure des ménages bénéficiaires (ex. taille des ménages, nombre d'enfants)

- durée de perception des prestations d'aide sociale
- part du budget couverte par l'aide sociale.

Les résultats nationaux de la statistique suisse de l'aide sociale pour l'année 2008 ont été publiés le 22 avril 2010. L'OFS propose également, selon le public visé, diverses publications telles que des «Actualités OFS», des tableaux détaillés et des graphiques sur la page d'accueil de l'OFS (thème 13: protection sociale) et un communiqué de presse. Ont également été publiées des analyses standardisées sur les avances sur pensions alimentaires (AVAP), qui font partie des prestations sous condition de ressources en amont de l'aide sociale.

La publication des principaux résultats suisses de la statistique de l'année d'enquête 2009 le 21 décembre 2010 a été l'événement clé de l'année 2010. Dans ce cadre paruest sous la forme d'une nouvelle publication «Actualités OFS» de quatre pages. Nous avons pu répondre aux souhaits de nos partenaires, à savoir la diffusion des résultats principaux durant l'année qui suit l'année d'enquête. Les tableaux correspondants ont parus en même temps sous la page d'accueil internet de l'OFS. De plus, un «Actualités OFS» approfondi et plus vaste sera publié en avril 2011. (cf chapitre 10).

En 2010, l'OFS a publié pour la première fois, sur la base des chiffres de l'année 2009, des tableaux et des résultats standardisés pour l'Initiative des villes: Politique sociale.

D'autres tableaux et graphiques sont livrés sur demande, pour autant que la protection des données et les ressources disponibles le permettent. Les médias ont manifesté un grand intérêt pour ces données pendant l'année sous revue.

Il importe de produire des données statistiques fiables. Les responsables politiques en ont besoin pour fonder leurs décisions, les autorités et les services sociaux pour guider leur action. La statistique suisse de l'aide sociale permet d'identifier d'éventuelles lacunes dans le filet de la protection sociale, de vérifier l'efficacité des prestations et des mesures et de mieux les adapter aux besoins des groupes-cibles.

2. Organisation de la statistique de l'aide sociale au plan fédéral

Au sein de l'OFS, la statistique suisse de l'aide sociale est placée sous la responsabilité de la section Aide sociale (SHS). Elle se compose de quatre groupes chargés respectivement du relevé des données (cheffe: Bettina Gerber), du traitement des données

(chef: Jan Boruvka), de l'aide sociale aux réfugiés et aux requérants d'asile (cheffe: Monika Marlovits), de la coordination informatique et du datawarehouse (chef: Fabrice Gouzi). Le chef de la section est Norbert Riesen, son suppléant Fabrice Gouzi.

3. Contacts avec les cantons, les services sociaux régionaux et les villes

Tout au long du processus qui va de la préparation de l'enquête à la discussion finale des résultats obtenus avec les cantons, en incluant les cours de formation et les séances d'information, nous entretenons des contacts permanents avec les cantons, les services sociaux et les villes. Ces contacts représentent un facteur de succès central pour établir une statistique sociale actuelle et de bonne qualité. Nous tenons ainsi compte, dans la mesure du possible, des différentes conditions cadre et des structures organisationnelles des cantons. Les contacts au jour le jour se font essentiellement par l'intermédiaire de responsables qui assurent la réalisation des relevés dans les cantons. Ces personnes sont en partie externes, en partie internes à l'OFS. Dans l'année sous revue, les personnes internes se sont occupé des cantons francophones et du Tessin, du canton de Berne et des deux Bâle, alors que les responsables externes ont eu la responsabilité des autres cantons alémaniques: Aarau, Lucerne, Zurich et Saint-Gall.

Les résultats de la statistique de l'aide sociale sont présentés aux responsables cantonaux de l'aide sociale et aux offices statistiques cantonaux. Les tableaux standard se complètent de comparaisons cantonales (benchmarking) et d'analyses approfondies concernant certains groupes à risques.

Dans la mesure du possible, l'OFS profite des occasions qui se présentent pour échanger des informations avec la Conférence suisse des directeurs et directrices cantonaux des affaires sociales (CDAS), avec la CSIAS, avec l'Initiative des villes: Politique sociale, et avec d'autres institutions importantes dans le domaine de la politique sociale. Ces contacts permettent d'identifier les besoins d'informations des cantons et des milieux intéressés.

Deux fois par année, un échange d'idées a lieu avec le groupe d'accompagnement de la statistique de l'aide sociale, où siègent des représentants de la CSIAS, de l'Administration fédérale des finances, de l'Office fédéral des assurances sociales, de la CDAS, des offices cantonaux de statistique ainsi que des offices sociaux des cantons et des villes.

L'utilité de la statistique suisse de l'aide sociale de l'OFS est reconnue par la Confédération et par les cantons. Les cantons ont besoin de données et d'analyses statistiques pour prendre leurs décisions dans le domaine de l'aide sociale. Le développement de la statistique de l'aide sociale est inscrit dans le programme pluriannuel de la Confédération pour les années 2007 à 2011.

La collaboration avec les cantons s'appuie principalement sur des contrats de prestations conclus entre les cantons et l'OFS. Ces contrats règlent l'organisation, la réalisation et le financement de la statistique suisse de l'aide sociale dans les cantons. Les parties contractantes peuvent convenir de dispositions supplémentaires, telles que des analyses spécifiques pour le canton signataire ou l'établissement de rapports sociaux cantonaux.

4. Collaboration avec d'autres offices fédéraux et protection des données

La section Aide sociale collabore étroitement avec l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS), l'Administration fédérale des finances (AFF), l'Office fédéral des migrations (ODM) et le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO). En collaboration avec l'OFAS et avec d'autres instances mandatées (bureaux de consultation spécialisés ou hautes écoles spécialisées), l'OFS a participé à plusieurs études spécifiques intégrant les données de la statistique de l'aide sociale. Citons par exemple, au plan national, l'étude de la haute école spécialisée bernoise sur le passage entre les différents systèmes de protection sociale (AI, AC et aide sociale). Du point de vue de la méthodologie et de la protection des données, relier des données provenant de différentes sources est une tâche très exigeante.

Les échanges avec l'AFF concernent avant tout les indicateurs déterminants de la statistique suisse de l'aide sociale, qui sont utilisés pour calculer l'indicateur de la pauvreté (ARMIN) dans le cadre de la réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT).

L'ODM a chargé l'OFS de mettre sur pied la statistique de l'aide sociale pour les réfugiés et les requérants d'asile. Ce point est traité plus en détail au chapitre 9c.

Des analyses ont été réalisées pendant l'année sous revue avec l'ODM, le SECO et des institutions de recherches mandatées sur la question du passage entre l'aide sociale, l'assurance-invalidité et l'assurance-chômage (projet SHIVAL).

Comme nous l'avons dit plus haut, la protection des données revêt un caractère hautement prioritaire. La collecte et l'exploitation des données s'effectuent dans le respect des principes de la protection des données énoncés dans la loi du 9 octobre 1992 sur la statistique fédérale (art. 14 à 17), dans la loi fédérale sur la protection des données (art. 22) et dans l'ordonnance concernant l'exécution des relevés statistiques fédéraux. Conformément à l'ordonnance relative à la loi fédérale sur la protection des données (art. 21), chaque étape du processus de traitement des données est réglementée. Les règles de traitement des données ont été soumises au préposé fédéral à la protection des données.

L'OFS a pris les mesures de protection nécessaires, en particulier pour crypter et anonymiser les données. Les services sociaux relèvent les données de l'aide sociale en tant que données administratives et les utilisent sous une forme non anonyme pour la gestion des dossiers de l'aide sociale. L'exportation des données standard pour la statistique de l'aide sociale à l'OFS se fait sous forme cryptée. Pour les études qui utilisent des données provenant de plusieurs sources différentes, un règlement de traitement des données doit être établi par écrit et l'appariement final doit se faire à l'OFS.

5. Le relevé des données dans les cantons

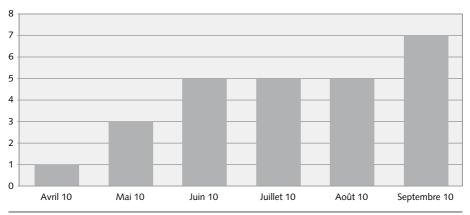
a. Prestations sociales sous condition de ressources au sens strict

Les données 2009 relatives aux prestations sociales au sens strict (aide économique) nous ont été livrées par 1228 services. Le graphique G1 de la page suivante montre dans quels délais les relevés ont été achevés dans les cantons.

Les relevés étaient terminés fin septembre 2010, soit deux semaines plus tôt que l'année précédente, grâce à la bonne collaboration avec les services sociaux.

Dans les cantons des Grisons, de Soleure et de Thurgovie, les relevés ont longtemps été limités à un échantillon de communes. Début 2008, il a été convenu avec ces cantons d'étendre les relevés à toutes les communes à partir du 1er janvier 2009. Les 207 communes du canton des Grisons, les 125 communes du canton de Soleure et les 80 communes du canton de Thurgovie ont donc participé en 2009 à la statistique suisse de l'aide sociale.

Depuis le 1^{er} janvier 2008, les cantons assument le financement des coûts de la statistique de l'aide sociale pour les personnes admises à titre provisoire qui séjour-



© Office fédéral de la statistique (OFS)

nent en Suisse depuis plus de 7 ans (AP 7+). Cette catégorie de personnes fait donc partie de la population des bénéficiaires de l'aide sociale. Pour l'année 2009, les données relatives aux AP 7+ ont été livrées sous forme de données individuelles par 23 cantons. Trois cantons, dont les systèmes informatiques n'ont pas encore été adaptés, ont livré les données relatives aux dossiers et aux personnes sur un fichier Excel. Des dossiers ont été générés dans la banque de données, sur la base des données livrées, afin que ces cas puissent être intégrés dans les analyses.

Les données du canton de Bâle-Campagne nous ont été livrées de manière centralisée par l'office statistique cantonal. Les processus de collecte des données en usage dans ce canton ne permettent de livrer des données que pour une partie des variables requises. Début 2010, il a été décidé avec l'office statistique et avec l'office des affaires sociales du canton de Bâle-Campagne que le relevé des données se ferait à partir de 2011 directement dans les communes. Les préparatifs et la planification de la mise en oeuvre du nouveau système de relevé ont été réalisés au cours de l'année. L'introduction du relevé dans les communes commencera en 2011 dans le cadre de quatre séances d'information.

b. Prestations sociales sous condition de ressources au sens large

Au moment de la conception de la statistique suisse de l'aide sociale, il a été décidé que l'OFS considérerait, en plus de l'aide sociale économique, les prestations sous conditions de ressources allouées en amont, afin de pouvoir procéder à des comparaisons intercantonales pertinentes. Les données individuelles concernant les dossiers relatifs aux avances sur pensions alimentaires, aux allocations de maternité et aux aides cantonales ont été saisies pour la première fois dans différents cantons dans le cadre du relevé 2007.

Pour les données 2009, la situation se présente de la manière suivante. Les allocations familiales et les allocations de maternité existent dans onze cantons. Huit cantons ont livré des données à l'OFS. Dans un canton, ce type de prestations n'est pas pris en considération, le nombre de dossiers étant insignifiant. Dans un autre canton, les données n'ont pas été relevées car une modification de la loi était prévue pour l'année 2010. Les données individuelles de ce canton font encore défaut.

Les données relatives aux avances sur pensions alimentaires ont été livrées cette année par 21 cantons. Dans un canton, ce type de prestation n'est pas relevé car il ne s'agit pas d'une prestation sous condition de ressources. Dans quatre cantons, les adaptations techniques nécessaires n'ont pas encore été apportées, raison pour laquelle nous n'avons pas encore reçu de données complètes.

Les prestations complémentaires cantonales (à la rente de vieillesse, à la rente d'invalidité, à la rente de survivant) sont octroyées actuellement dans sept cantons. Pour le relevé 2009, nous avons reçu trois livraisons. Dans deux cantons, le nombre de personnes bénéficiant de cette prestation est si faible qu'on a renoncé au relevé des données individuelles. Dans les autres cantons, les conditions techniques nécessaires à l'exportation complète des données individuelles ne sont pas encore réunies.

Pour les cantons qui ne livrent pas encore de données individuelles, les données sont collectées sous forme agrégée.

c. Données de la statistique des réfugiés (Flüstat)

Conformément à l'art 102a de la loi révisée sur l'asile, l'Office fédéral des migrations (ODM) a chargé l'Office fédéral de la statistique (OFS) de saisir les données concernant les réfugiés (B et F) relevant de la compétence financière de la Confédération. Les données servent de base au calcul du facteur W. Le facteur W renseigne

sur la capacité financière des réfugiés et fait partie intégrante du calcul des subventions fédérales dans le domaine de l'asile et des réfugiés.

La statistique des réfugiés relève les données concernant les réfugiés au bénéfice d'une autorisation de séjour B vivant en Suisse depuis cinq ans ou moins et celles concernant les réfugiés admis à titre provisoire (autorisation de séjour F, séjournant en Suisse depuis sept ans ou moins). L'introduction de la statistique a commencé en 2008. A l'exception de deux cantons, tous les services ont livré des données complètes. L'introduction des relevés de données pour la statistique des réfugiés s'achèvera en 2011.

d. Aperçu de la situation dans les cantons (en décembre 2010)

Canton	Aide sociale économique	Allocations familiales et maternité	Avances sur pensions alimentaires	Prestations complé- mentaires cantonales	Remarques
AG	Données relevées depuis 2e semestre 2004	Données relevées depuis 2007	Données relevées depuis 2007	-	
Al	Données relevées depuis 2004	-	Données relevées depuis 2004	Pas de relevé vu le petit nombre de dossiers	Contrat de pres- tations en sus- pens
AR	Données relevées depuis 2004	-	Données relevées depuis 2004	-	
BE	Relevé par échantillon dès 2001, enquête exhaustive à par- tir de 2007	-	Pas de relevés car prestations pas sous condition de ressources	Données relevées depuis 2009	
BL	Données relevées depuis 2004	-	Pas encore de relevé	-	Contrat de prestation depuis le 1.1.11 relevé pas encore conforme aux exigences
BS	Données relevées depuis 2004	-	Relevé pas encore exhaustif	Pas encore de relevé	
FR	Données relevées depuis le 2° semestre 2004	Pas encore de relevé, change- ment de loi en 2010	Pas encore de relevé	Pas encore de relevé	
GE	Données relevées depuis 2004	-	Données relevées depuis 2007	Données relevées depuis 2007	Données de l'aide au loge- ment et de l'aide aux chômeurs déjà relevées depuis 2007

Canton	Aide sociale économique	Allocations familiales et maternité	Avances sur pensions alimentaires	Prestations complé- mentaires cantonales	Remarques
GL	Données relevées depuis 2004	Pas de relevé vu le petit nombre de dossiers	Données relevées depuis 2004	-	
GR	Relevé par échantillon dès 2001, enquête exhaustive depuis 2009	Données relevées depuis 2007	Données relevées depuis 2004	-	
JU	Données relevées depuis 2001	-	Pas encore de relevé	-	
LU	Données relevées depuis 2002	Données relevées depuis 2003	Données relevées depuis 2003	-	
NE	Données relevées depuis 2005	-	Données relevées depuis 2007	-	
NW	Données relevées depuis 2001	-	Données relevées depuis 2003	-	
OW	Données relevées depuis 2003	-	Données relevées depuis 2003	-	
SG	Données relevées depuis 2003	Données relevées depuis 2007	Données relevées depuis 2007	Données relevées depuis 2009	
SH	Données relevées depuis 2004	Données relevées depuis 2007	Données relevées depuis 2007	-	
SO	Relevé par échantillon dès le 2º semestre 2004, enquête exhaustive depuis 2009	-	Données relevées depuis 2004	-	
SZ	Données relevées depuis 2003	-	Données relevées depuis 2002	-	
TG	Relevé par échantillon dès 2004, enquête exhaustive depuis 2009	-	Données relevées depuis 2002	-	
TI	Données relevées depuis 2004	Pas encore de relevé	Données relevées depuis 2008	Pas de relevé vu le petit nombre de dossiers	
UR	Données relevées depuis 2001	-	Données relevées depuis 2004	-	
VD	Données relevées depuis 2004	Données relevées depuis 2007	Données relevées depuis 2007	Données relevées depuis 2009	
VS	Données relevées depuis 2004	-	Pas encore de relevé	-	
ZG	Données relevées depuis 2003	Données relevées depuis 2008	Données relevées depuis 2004	Pas encore de relevé	
ZH	Relevé par échantillon depuis 2001, enquête exhaus- tive depuis 2007	Données relevées depuis 2007	Données relevées depuis 2007	Donnés relevées depuis 2007	Publication d'un rapport social cantonal

6. Préparation et analyse des données

Les 26 cantons ont livré des données pour l'année 2009. Les cantons des Grisons, de Soleure et de Thurgovie livrent désormais des données fondées sur un relevé exhaustif. Les données de tous les cantons s'appuient donc maintenant sur des relevés exhaustifs. La qualité des données relatives à l'aide sociale au sens strict s'améliore d'année en année. L'OFS entend faire en sorte que les difficultés techniques rencontrées par certains systèmes de traitement électronique des dossiers puissent être traitées de façon continue. Il faudra cependant attendre encore un certain temps pour que tous les systèmes de traitement électronique des dossiers soient à même de fournir des données répondant aux exigences de l'OFS en termes de cohérence.

a. Traitement des données

Le processus de préparation des données est constamment développé et optimisé. La préparation des données vise à déceler le plus grand nombre d'incohérences possible au moment de la saisie des données dans les services d'enquête afin de supprimer ces incohérences déjà à ce stade des opérations. Le but est de réduire les demandes de compléments d'informations auprès des services d'enquête. Pour atteindre ce but, il faut une étroite harmonisation entre les systèmes de gestion des dossiers et les règles d'exportation et de plausibilité de l'OFS. L'OFS travaille par conséquent à l'harmonisation des tests utilisés aux différentes étapes de la saisie des données (systèmes de gestion électronique des dossiers, SOSTAT et PlausEx) et du traitement des données (importation, préparation des données, apurement SAS). Au moment de la saisie des données dans le système de gestion électronique des dossiers, il s'agit d'utiliser les mêmes tests que plus tard, lors du dépouillement centralisé des données à l'OFS.

Qualité des données

La qualité des données s'est encore améliorée. On peut l'observer notamment dans les comparaisons avec les années précédentes. Le rapport sur la qualité des données des «autres prestations sous condition de ressources» est maintenant établi de manière standard. Il est prévu d'étendre les rapports de qualité à toutes les variables considérées, aussi bien pour l'aide sociale économique que pour les autres prestations sous condition de ressources. Ils ne portent pour l'instant que sur les variables considérées dans les tableaux standards.

Difficultés

L'intégration dans la statistique d'un nouveau groupe d'étrangers – les réfugiés admis à titre provisoire – et la collecte de données sur les bénéficiaires d'une aide sociale dans le domaine de l'asile ont constitué pour nous un défi particulier. Le statut de séjour de tous les étrangers considérés dans la statistique est vérifié et mis à jour à l'aide du Système central d'information sur la migration (SYMIC). Chaque personne est attribuée, sur la base de son statut de séjour actualisé, à la statistique correspondante (statistique suisse de l'aide sociale ou statistique de l'aide sociale dans le domaine des réfugiés (FlüStat)).

b. Résultats de la statistique suisse de l'aide sociale

Tableaux standard avec résultats cantonaux et communaux

Certains tableaux standard de l'aide sociale économique ont été développés en 2010. La méthode de calcul du taux de couverture a été légèrement adaptée: les montants négatifs ou nuls sont exclus de l'analyse. Le nombre de dossiers considérés a par conséquent baissé et la qualité des résultats s'est améliorée (moins de missings). Nous avons par ailleurs introduit un nouveau tableau pour les durées d'octroi de l'aide sociale, dont la présentation est ainsi rendue un peu plus compacte. Par suite de l'élargissement de la statistique aux réfugiés admis à titre provisoire, le tableau correspondant a été étendu aux étrangers, tous types de statuts de séjour confondus.

Les communes peuvent désormais disposer de tableaux également pour les autres prestations sous condition de ressources. Ces tableaux ne sont réalisés qu'à partir de 10 dossiers. Pour les données 2009, nous avons produit au total 63 brochures de tableaux selon le type de prestation et le canton. En outre, diverses analyses ont été réalisées pour des clients (institutions, offices fédéraux et particuliers). Le nombre de ces clients augmente chaque année, par suite notamment de l'extension de l'enquête aux autres prestations sociales sous condition de ressources.

Résultats nationaux

Les résultats nationaux de la statistique de l'aide sociale pour l'année 2008 ont été présentés dans un communiqué de presse le 22 avril 2010, soit un mois plus tôt que l'année précédente. En même temps est paru la publication «Actualités OFS»

en deux langues, où certains thèmes ont été traités de manière plus approfondie. Enfin, 30 tableaux ont été diffusés sur le site Internet de l'OFS; ils donnent au public un aperçu de la richesse des données de la statistique de l'aide sociale.

La statistique ayant été étendue aux réfugiés admis à titre provisoire, la population de référence pour les données 2009 a été adaptée, afin de tenir compte de ce nouveau groupe de population. Les chiffres de la population de l'ESPOP utilisés jusqu'ici ont été complétés par un extrait de la banque de données SYMIC.

Résultats de la statistique de l'aide sociale dans le domaine des réfugiés

Des analyses sur l'aide sociale dans le domaine des réfugiés (réfugiés jusqu'à 5 ans en Suisse) ont été produites sur la base des données 2009. Comme il s'agit de la première année de relevé dans ce domaine, on peut supposer que les données livrées ne tiennent pas compte de tous les dossiers. Les résultats seront vérifiés par l'Office fédéral des migration (ODM). Le facteur W est calculé désormais par la section METH (méthodes statistiques).

c. Collaborations

En 2010, les données de la statistique suisse de l'aide sociale ont été livrées à plusieurs instituts de recherche (universités, hautes écoles spécialisées, bureaux privés de conseil et de recherche), dans le respect des directives sur la protection des données. Dans la majorité de ces projets, nous avons transmis notre savoir-faire dans le traitement des données de la statistique de l'aide sociale (y compris l'établissement de liens avec d'autres sources de données).

7. Outils informatiques

a. SOSTAT 2.7 et PlausEx 2.7

Le logiciel SOSTAT développé par l'Office fédéral de la statistique sert à la saisie des données de la statistique suisse de l'aide sociale. Il est mis gratuitement à la disposition des communes.

Environ 600 services sociaux utilisent le logiciel SOSTAT. Quelque 200 demandes ont été enregistrées d'octobre 2009 à août 2010. 80% de ces demandes concernaient SOSTAT, dont la moitié avait pour thème l'installation du logiciel. La plupart

des problèmes étaient liés à des pertes de données induite par le changement de serveur, à de nouvelles variantes de serveurs SQL à l'installation de logiciels en plusieurs parties (logiciel de banque de données, installation de la banque de données, installation du logiciel du poste de travail).

La version 2.7 de SOSTAT comporte les modifications suivantes:

- actualisation des données de base (communes, pays, etc.)
- un certain nombre de règles de contrôle ont été actualisées ou complétées
- SOSTAT peut être actualisé automatiquement (fonction d'auto-update).

Le logiciel PlausEx 2.7 a également été mis à disposition gratuitement. Cet outil complète les systèmes de gestion des dossiers proposés sur le marché. Grâce notamment à ses fonctions «plausibiliser» et «exporter», il rend de précieux services au niveau de l'assurance qualité. Pendant l'année sous revue, la plupart des dossiers nous ont été transmis via PlausEx.

L'interface utilisateur de PlausEx a été complétée. Elle est composée de quatre onglets offrant les fonctionnalités suivantes:

- contrôle de l'installation de PlausEx
- test de l'interface d'export de données du système de gestion de dossiers (SGD) et création du fichier d'export
- permet de piloter l'actualisation de PlausEx via le nouveau système d'actualisation automatique
- gestion transparente et efficace des données de base, les différentes informations peuvent être facilement exportées au moyen d'un format standard (XML).

Notre système d'actualisation des données automatique est productif depuis octobre 2010. Ce système est composé d'un serveur Web assurant le fonctionnement d'un service Web spécialement conçu pour notre activité et d'une partie cliente faisant corps avec les applications SOSTAT et PlausEX.

Les informations nécessaires à l'utilisation de ce nouveau système ont été documentées dans le guide du programmeur PlausEx, il est disponible sur notre site internet www.plausex.admin.ch en français comme en allemand. Ce système a également été présenté à nos principaux partenaires responsables des systèmes de gestion de dossiers.

b. Autres logiciels de gestion des dossiers de l'aide sociale

Les systèmes de gestion des dossiers fournissent un premier soutien à la clientèle. La Hotline de l'OFS apporte une assistance en cas de besoin. Les difficultés rencontrées portent souvent sur les connaissances en lien avec l'installation et la vérification du fonctionnement de celle-ci.

Nos objectifs 2010 concernant nos partenaires informatiques ont été axés sur la mise à jour des différents systèmes avec la version 2.7 de PlausEx ainsi que la communication autour système d'actualisation automatique des données.

Dans le but de résoudre différents problèmes de qualité des données ainsi que d'améliorer notre processus de validation des données, nous avons mis en place un système permettant la mise en évidence des problèmes de qualité de chaque SGD. Ce système nous permet d'augmenter notre efficacité lors de séance d'évaluation des SGD. A terme, nous espérons pouvoir améliorer d'une part la qualité des données et d'autre part réduire le temps nécessaire à la validation des données importées à l'OFS.

c. Datawarehouse ISOS

Une étude portant sur les possibilités d'amélioration des délais de publication a démontré qu'il convient d'adapter le Datawarehouse. Des seuils de qualité seront dès lors définis. Ce processus aura comme impact de faciliter la phase de correction des données en focalisant les efforts sur les points importants. Ceci représente de gros travaux sur le plan technique et organisationnel. L'introduction de ce nouveau système est prévue pour la fin de l'année 2010. Dès lors, 2011 sera une phase pilote permettant de valider et de corriger ce concept.

Un second projet d'envergure a également démarré, il s'agit de l'harmonisation des règles de plausibilités entre les différents systèmes informatiques. Cette harmonisation est compliquée tant sur le plan technique que sur l'interprétation des différentes règles. Toutefois, cette tâche est nécessaire pour l'avenir de la statistique de l'aide sociale.

8. Communication

Les résultats nationaux de la statistique de l'aide sociale 2008 ont été publiés en avril 2010 et ceux de 2009 en décembre 2010. C'était la cinquième, respectivement la sixième fois qu'ils étaient publiés.

En plus des résultats de l'aide sociale au sens strict, nous avons exploité les données concernant les avances sur pensions alimentaires. Les systèmes informatiques n'ayant pas encore été adaptés dans tous les cantons, et pour des raisons de qualité, les résultats s'appuient sur les données de 21 cantons.

Les moyens de communication suivants ont été utilisés en 2010 pour la statistique suisse de l'aide sociale:

- Les résultats nationaux 2008 ont été publiés et commentés le 22 avril 2010 dans le modèle d'article «Actualités OFS». Cette publication a suscité un vif intérêt, comme le montrent les nombreuses commandes complémentaires adressées à nos responsables de la communication (commandes émanant p. ex. des services sociaux régionaux).
- Les principaux résultats de l'année 2009 ont été diffusés le 21 décembre 2010 au moyen d'une publication de quatre pages et d'un communiqué de presse.
 L'écho dans la presse écrite, radiodiffusée et télévisée fut important (en particulier une contribution à l'émission «10 vor 10» sur la chaîne télévisée DSR). Les publications ont été faites dans trois langues, l'allemand, le français et l'italien.
- Les résultats de la statistique de l'aide sociale de nombreux cantons ont été présentés au public via des communiqués de presse communs à l'OFS et aux cantons concernés. Dans les cantons où la communication se fait par des communiqués de presse cantonaux et/ou par des rapports aux autorités et au Parlement, les textes et les chiffres ont été préalablement contrôlés par l'OFS.
- Quatre numéros de la Newsletter ont été publiés et envoyés aux quelque 1200 services impliqués dans la saisie des données. Cette Newsletter informe sur l'avancement du projet, sur les faits importants survenus pendant la période de relevé (notamment en rapport avec le relevé des données), sur les résultats, sur les nouveaux outils informatiques et sur le calendrier des activités.

- La modernisation des pages Internet sur la protection sociale (thème 13) s'est poursuivie, en vue notamment d'une meilleure convivialité. Ces pages sont mises à jour en permanence afin que les informations publiées soient toujours d'actualité.
- Une plate-forme a été installée sur Internet pour les services d'enquête. Elle permettra de fournir en permanence des réponses aux questions concernant le relevé des données. Une hotline fonctionne pendant les heures de bureau afin de répondre sans retard à toute question (notamment à celles des services chargés des relevés).
- Notre participation active à plusieurs événements cantonaux et régionaux a permis de faire mieux connaître la statistique de l'aide sociale. Outre la présentation des résultats de la statistique et les messages des responsables cantonaux et régionaux, ces manifestations ont été l'occasion d'utiles échanges, notamment sur la question de l'assurance qualité.
- Le chef de section s'est exprimé sur le thème des bénéficiaires de l'aide sociale de longue durée dans le cadre du traditionnel forum de l'association de l'aide sociale du canton de Bâle-Campagne, qui s'est tenu le 19 mai 2010.
- Le 9^e rapport social du canton de Zurich (sur les données 2009) a été présenté le 22 novembre 2010 dans le cadre d'une manifestation avec des représentantes et des représentants des communes et des offices cantonaux de Zurich.
- Le rapport annuel de la statistique suisse de l'aide sociale portant sur l'année civile 2010 paraîtra en février 2011. Il sera remis au groupe d'accompagnement, aux offices statistiques cantonaux et aux services sociaux des cantons.

9. Autres activités en lien avec la statistique suisse de l'aide sociale

a. Inventaire des prestations sociales sous condition de ressources

L'inventaire des prestations sociales sous condition de ressources contient des informations sur les principales prestations liées au besoin allouées dans les 26 cantons. D'une part, il constitue un document de base important pour la statistique des bénéficiaires de l'aide sociale et la statistique financière de l'aide sociale. D'autre part, il donne un aperçu des prestations sociales sous condition de ressources allouées en Suisse. C'est un outil de travail important pour tous les milieux intéressés.

L'inventaire est actualisé au 1^{er} janvier de chaque année. Les deux versions les plus récentes, actualisées au 1.1.2009 et au 1.1.2010 sont actuellement en contrôle auprès des cantons et seront publiées le 21 février 2011 sur la plate-forme Internet (www.sozinventar.bfs.admin.ch). En plus de décrire les prestations, cette plate-forme rend compte des changements apportés aux bases légales des prestations. Elle suit ainsi l'évolution des prestations sous condition de ressources et fournit de précieuses informations pour l'interprétation des résultats statistiques.

b. Statistique financière de l'aide sociale

La statistique financière de l'aide sociale renseigne sur les dépenses nettes de la Confédération, des cantons et des communes pour les prestations sociales individuelles sous condition de ressources. Elle produit d'importants indicateurs sur l'aide sociale. Les données des années 2003–2006 ont été publiées en mars 2009. Une publication d'accompagnement comportant des informations méthodologiques et les principaux résultats a été établie (http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/de/index/themen/13/22/publ.html?publicationID=3859).

Les données provisoires 2007 et 2008 sont publiées dans la banque de données depuis novembre 2010. Cela a permis à nos fournisseurs de données dans les cantons de vérifier une dernière fois leurs données et d'annoncer à l'OFS d'éventuelles corrections. Les données définitives seront publiées fin février. Parallèlement, un projet de recherche a été lancé pour déterminer les raisons des grosses différences entre les cantons au niveau des dépenses d'aide sociale. Les résultats devraient être publiés à la fin de l'année 2010. Le relevé des données 2009 et 2010 est planifié pour l'automne 2011.

c. E-Asyl

La statistique de l'aide sociale dans le domaine de l'asile (eAsyl) est réalisée par l'OFS sur mandat de l'Office fédéral des migrations (ODM). Elle offre un aperçu des coûts effectifs de l'aide sociale des requérants d'asile et des personnes admises provisoirement. Les données relevées servent de base pour calculer un indicateur – le facteur W (facteur relatif à la capacité économique des personnes actives occupées) – qui est utilisé par l'ODM pour évaluer les subventions versées aux cantons dans le domaine de l'asile.

La statistique eAsyl a été introduite avec succès dans toute la Suisse en 2008. En 2010, c'est déjà le 3^e relevé des données qui a eu lieu du 23 août au 8 octobre pour collecter les données du mois de juin. La diffusion des résultats est prévue pour le printemps 2011.

d. Indicateurs de l'Initiative des Villes

L'OFS a livré pour la première fois à l'Initative des Villes les résultats de la statistique de l'aide sociale à des fins de comparaison des chiffres clés de 13 villes suisses. Les comparaisons s'étendent à cinq villes nouvelles, dont Lausanne, première ville de Suisse romande à y participer. La comparaison des chiffres clés couvre toutes les villes suisses de plus de 50'000 habitants, sauf Genève. Les analyses ont été effectuées et transmises comme prévu pour la fin mai. Au premier semestre déjà, les résultats étaient disponibles pour 30% des dossiers de la statistique suisse de l'aide sociale. Les résultats pour les 13 villes en 2009 ont révélé globalement une baisse des taux d'aide sociale, – alors que les résultats pour toute la Suisse indiquent un hausse légère de ce taux –, ce qui peut s'expliquer notamment par le fait que les réfugiés admis à titre provisoire ne sont pas inclus dans les données 2009 des villes considérées.

e. Réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT)

La réforme de la péréquation financière (RPF) vise à éliminer les écarts entre les cantons et à obtenir des gains d'efficacité en décentralisant les tâches et en créant un système de compensation financière. Ce système se compose de deux parties: la compensation des ressources et la compensation des charges. Il est d'une telle importance pour l'Office fédéral de la statistique (OFS) que des indicateurs sont établis à son sujet depuis son introduction le 1^{er} janvier 2008. La statistique de l'aide sociale sert de base à l'établissement de l'indicateur de la pauvreté (ARMIN). Il s'agit d'un indicateur partiel qui mesure les efforts entrepris pour lutter contre la pauvreté. Le volume du recours aux prestations sociales sous condition de ressources renseigne sur les mesures que prennent les cantons pour réduire la pauvreté. On partira de l'aide sociale au sens large pour s'assurer que les différences cantonales pourront être saisies de manière comparable. On ne dispose pas encore de données individuelles pour toutes les prestations sous condition de ressources

déterminantes. Dès que la statistique des bénéficiaires de l'aide sociale sera complètement établie, des données individuelles portant sur l'ensemble du territoire suisse seront disponibles pour toutes les prestations sociales sous condition de ressources telles que les allocations familiales, les avances sur pensions alimentaires, les allocations-chômage, les prestations complémentaires cantonales, les aides aux jeunes, aux familles et au logement.

10. Perspectives pour 2011

Au printemps 2011 paraîtra la publication «actualités OFS», elle présentera de manière approfondie les résultats de la statistique suisse de l'aide sociale. La publication anticipée des principaux résultats (qui a eu lieu le 21/12/2010) n'a pas été au détriment de la qualité de l'information.

Les cantons qui n'ont pas encore relevé les avances sur pensions alimentaires, les allocations de maternité ou familiales et les aides cantonales le feront pour l'année de relevé suivante. Une collaboration étroite avec les services concernés dans les cantons et avec les fournisseurs de systèmes de gestion des dossiers est pour cela nécessaire.

L'introduction des relevés de données pour la statistique des réfugiés s'achèvera l'année prochaine. Nous relèverons et analyserons les données individuelles 2010 concernant tous les réfugiés au bénéfice d'une autorisation de séjour B vivant en Suisse depuis cinq ans ou moins et tous les réfugiés admis à titre provisoire (autorisation de séjour F, séjournant en Suisse depuis sept ans ou moins).

La possibilité d'actualiser les nouveaux numéros AVS via la banque de données des registres centraux de l'OFS sera étudiée. Dans la mesure du possible, les adaptations nécessaires seront effectuées.

Nous allons continuer notre travail relatif à l'amélioration de la qualité des données issues des SGD. Au moyen du système que nous avons développé, nous sommes a même de focaliser les besoins d'amélioration sur certains points critiques et donc de rendre cette démarche plus efficace.

Le projet d'harmonisation des règles de plausibilité entre nos différents systèmes de contrôle est en cours et nécessite un fort investissement. Cette activité occupera toujours une partie importante de nos ressources durant toute l'année 2011.

En complément de l'amélioration des tests de plausibilité, il convient de mesurer davantage la qualité de la statistique suisse de l'aide sociale au moyen de valeurs seuils. Une nouvelle optimisation de tous les processus – du relevé des données à la publication des résultats – devrait par ailleurs assurer que les résultats basés sur les données 2010 soient publiés l'année suivante (2011).

Le taux d'aide sociale au sens large (sans les PC) est calculé pour tous les cantons dans lesquels toutes les données sur les «autres prestations sous condition de ressources» sont déjà livrées de manière suffisante sur une base individuelle. En l'état actuel de la planification, ce pourra être le cas pour 14 cantons. Cela permettra – en complément du taux d'aide sociale au sens strict – d'améliorer sensiblement le potentiel de comparaison intercantonal et le potentiel d'analyse de la statistique de l'aide sociale.

La section Aide sociale collabore activement à des publications et à des projets menés en commun par plusieurs sections et/ou offices et comportant des données de la statistique de l'aide sociale.

Programme des publications de l'OFS

En sa qualité de service central de statistique de la Confédération, l'Office fédéral de la statistique (OFS) a pour tâche de rendre les informations statistiques accessibles à un large public.

L'information statistique est diffusée par domaine (cf. verso de la première page de couverture); elle emprunte diverses voies:

Moyen de diffusion	Contact
Service de renseignements individuels	032 713 60 11 info@bfs.admin.ch
L'OFS sur Internet	www.statistique.admin.ch
Communiqués de presse: information rapide concernant les résultats les plus récents	www.news-stat.admin.ch
Publications: information approfondie	032 713 60 60
(certaines sont disponibles sur disquette/CD-Rom)	order@bfs.admin.ch
Données interactives (banques de données, accessibles en ligne)	www.statdb.bfs.admin.ch

N° de commande

1106-1000

Commandes

Tél.: 032 713 60 60 Fax: 032 713 60 61

E-mail: order@bfs.admin.ch

Prix

gratuit

ISBN 978-3-303-13119-0